

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS306

présenté par

M. Vercamer, M. Richard, M. Tahuaitu et M. Morin

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à maintenir la dotation du Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP) au même niveau que pour l'année 2015.